

Monsieur le Bourgmestre,

La commune participe chaque année à la journée "En ville sans ma voiture" dans le courant du mois de septembre.

Comment se gère les dérogations accordées dans le cadre de cette opération ?

Quels sont les critères qui permettent d'obtenir ces cartes ?

Combien de cartes ont-elles été délivrées par type de demande ?

Combien de cartes ont-elles été délivrées en 2012, 2013 et 2014 ?

Combien de pv ont-ils été dressés par la police pour non respect de l'interdiction de rouler au sein de la zone et en particulier sur le territoire de Woluwe-Saint-Pierre ?

Peut-on savoir quels ont été les motifs pour lesquels les récalcitrants n'ont pas obtempéré à l'interdiction ?

Pensez-vous que c'est par manque d'information ? Si oui de quel type ?

Je vous remercie déjà pour vos réponses,

Anne-Charlotte d'Ursel

Députée bruxelloise

Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale

rue du Lombard 57

1000 Bruxelles

0477 / 25 98 28

acdursel@hotmail.com